## EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 6, 2026

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met with videoconference this day at 9:30 a.m. [ET], pursuant to rule 12-7(2)(a), to consider possible amendments to the Rules.

**Senator Peter Harder** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** To this meeting, I welcome senators as well as those Canadians who might be watching us on sencanada.ca.

During our last meeting, the committee agreed to have this session, which will be a general discussion on our work plan. However, I'd also like to update you on some of the issues that we dealt with during the last meeting.

Before I do that, please introduce yourselves, senators.

**Senator K. Wells:** Senator Kristopher Wells, Alberta, Treaty 6 territory.

**Senator Downe:** Percy Downe, Charlottetown.

**Senator Yussuff:** Hassan Yussuff, Ontario.

[*Translation*]

**Senator Saint-Germain:** Good morning. Raymonde Saint-Germain, Quebec.

**Senator Petitclerc:** Good morning, Chantal Petitclerc, Quebec.

**Senator Ringuette:** Pierrette Ringuette, New Brunswick.

**Senator Youance:** Suze Youance, Quebec.

[*English*]

**Senator Burey:** Good morning. Sharon Burey, Ontario.

**The Chair:** Thank you, colleagues.

During our last meeting, we agreed we would deal with Senator Wallin's question of privilege. We also said we would hear from the joint chairs and the joint clerks of the special committee, which is now defunct, of course. Given that we only have a two-hour time slot — and Senator Martin has to attend scroll, so that eliminates the first hour — I propose that we hear from Senator Wallin in the first part of the next meeting and that

## TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 6 octobre 2026

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30 (HE), avec vidéoconférence, conformément à l'alinéa 12-7(2)a) du Règlement, afin d'étudier des modifications possibles au Règlement.

**Le sénateur Peter Harder** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Je souhaite la bienvenue aux sénateurs présents à cette séance, ainsi qu'aux Canadiens qui nous regardent peut-être sur sencanada.ca.

Lors de notre dernière réunion, le comité a convenu de tenir cette séance, qui consistera en une discussion générale sur notre plan de travail. Cependant, j'aimerais également faire le point sur certaines des questions que nous avons abordées lors de la dernière réunion.

Avant de commencer, je vous invite à vous présenter, chers sénateurs.

**Le sénateur K. Wells :** Sénateur Kristopher Wells, territoire du Traité n$^{o}$ 6, en Alberta.

**Le sénateur Downe :** Percy Downe, de Charlottetown.

**Le sénateur Yussuff :** Hassan Yussuff, de l'Ontario.

[*Français*]

**La sénatrice Saint-Germain :** Bonjour. Raymonde Saint-Germain, du Québec.

**La sénatrice Petitclerc :** Bonjour, Chantal Petitclerc, du Québec.

**La sénatrice Ringuette :** Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

**La sénatrice Youance :** Suze Youance, du Québec.

[*Traduction*]

**La sénatrice Burey :** Bonjour. Sharon Burey, de l'Ontario.

**Le président :** Merci, chers collègues.

Lors de notre dernière réunion, nous avions convenu d'examiner la question de privilège soulevée par la sénatrice Wallin. Nous avons également convenu de recevoir les coprésidents et les greffiers conjoints du comité spécial, qui n'existe plus, bien sûr. Étant donné que nous ne disposons que d'un créneau de deux heures — et que la sénatrice Martin doit assister au processus du plumitif, ce qui élimine la première

we hear from the joint chairs of the special joint committee in the second part. That would leave our October 27 meeting slot for the committee clerks of that committee.

So, with your consent, I would proceed in that fashion and ask our staff to arrange the meetings accordingly. I see heads nodding in consent, so we will take that as part of the work plan going forward, which I'm very grateful for.

I would also like to acknowledge that this is, sadly, the last meeting for Senator Saint-Germain. I would like to acknowledge, along with colleagues —

[*Translation*]

— her dedication to this committee, and to the Senate. Thank you very much, and it's interesting that you're leaving this chamber the day after a certain event in Quebec.

[*English*]

I give that to you to have ambitions beyond even this place.

**Senator Saint-Germain:** I will say a few words.

First, I want to thank you and all colleagues. I want to acknowledge that this committee, since we have had you as a chair and with the current steering committee members, has done a lot. This committee is way more credible than it was before and that you are on the right path to move forward and improve what has yet to be improved in accordance with the modernization of the Senate via the Rules. Congratulations to all of you. It's been a privilege to serve with you on this committee.

**The Chair:** Let's begin our discussion of next steps with respect to the study of possible rules changes regarding Senate public bills. I would like to say a few things then open it up for conversation.

We have, as reference material, the Library of Parliament summary of what we have heard thus far, and they have circulated this week the letter from Senator Carignan and a brief from Animal Justice Canada. I think those are both very important pieces to add. However, Animal Justice asked to testify, and my view is that we ought to pause. I don't think we need to hear from anybody. If we come to the conclusion that we ought to do so after we've had some internal discussions about going forward — we need to, in a sense, form some collective views on what we've heard before we hear more.

heure —, je propose que nous commencions par recevoir la sénatrice Wallin au cours de la première partie de la prochaine séance, puis que nous entendions les coprésidents du comité mixte spécial au cours de la deuxième partie. Cela nous permettrait de réserver la séance du 27 octobre aux greffiers du comité.

Par conséquent, avec votre accord, je procéderai de cette manière et demanderai à notre personnel d'organiser les réunions en conséquence. Je vois que vous acquiescez; nous considérerons donc cela comme faisant partie du plan de travail à venir, ce dont je vous suis très reconnaissant.

Je tiens également à souligner que c'est, malheureusement, la dernière réunion de la sénatrice Saint-Germain. Je tiens à lui rendre hommage, aux côtés de mes collègues...

[*Français*]

— son dévouement à ce comité, et au Sénat. Merci beaucoup et c'est intéressant que vous quittiez cette Chambre le jour après un certain événement au Québec.

[*Traduction*]

Je vous souhaite d'avoir des ambitions qui dépassent même cette institution.

**La sénatrice Saint-Germain :** Je vais dire quelques mots.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier, vous et tous mes collègues. Je tiens à souligner que ce comité, depuis que vous en êtes le président et avec les membres actuels du comité directeur, a accompli un travail considérable. Ce comité jouit d'une crédibilité bien plus grande qu'auparavant et vous êtes sur la bonne voie pour aller de l'avant et améliorer ce qui doit encore l'être, conformément à la modernisation du Sénat grâce au Règlement. Félicitations à vous tous. Ce fut un privilège de siéger à vos côtés au sein de ce comité.

**Le président :** Commençons notre discussion sur les prochaines étapes concernant l'étude des modifications possibles au Règlement concernant les projets de loi publics émanant du Sénat. J'aimerais faire quelques remarques avant de lancer la discussion.

Nous disposons, à titre de documentation de référence, du résumé de la Bibliothèque du Parlement sur ce que nous avons entendu jusqu'à présent. Elle a fait circuler cette semaine la lettre du sénateur Carignan ainsi qu'un mémoire d'Animal Justice Canada. Je pense que ces deux documents sont très importants à prendre en compte. Cependant, Animal Justice a demandé à témoigner, et j'estime que nous devrions marquer une pause. Je ne pense pas que nous ayons besoin d'entendre qui que ce soit pour l'instant. Si nous en venons à la conclusion que nous devrions le faire après avoir tenu des discussions internes sur la suite à donner, nous devons, en quelque sorte, nous forger des

If that is acceptable, then I would like to chart a way forward and open it up for discussion.

Going through the materials, I think there are issues about which we have to indicate where the committee stands so we can give further direction to our analysts for a potential report to the Senate. One is whether we should do anything; that's the most obvious question. My sense from the conversations we've had is that there is a view that we should, but that might express itself in different ways.

Here are the issues I would like to put on the table for us to have some discussion around.

The first is that we ought to establish some limits on intake. We've had testimony with respect to a lottery system, the active number of Senate public bills, or SPBs, on the Order Paper at one time and a limit on the number of SPBs within a given period by individual senators.

That's regarding the establishment of limits on the intake.

The second set of questions include these: Should there be a vetting or pre-vetting of SPBs on the basis of certain criteria? There have been issues around constitutionality and whether we should have a subcommittee scrutinize the legislation in some fashion. We have to form a view on that. We will all have differing views, but that should be discussed.

Third, how do we schedule time in the Senate? In other words, do we have a view as to how Senate public bills ought to be considered in the chamber itself? We could do the extreme of almost changing our existing philosophy of the Order Paper, or we could use the present philosophy of the Order Paper, which is going through it every day, and put a limit on the number of days that the issue would be before the Senate and potentially debatable.

We've had comments on this in the Animal Justice report, but we have also had, from Senators Dalphond and Sinclair, some suggestions with respect to managing the time in the chamber. We should probably have a view on that.

There are also the votes on SPBs. There was a suggestion from one of our witnesses that we have mandatory standing votes on Senate public bills so that there is not a "let it slide through" view.

avis collectifs sur ce que nous avons entendu avant d'en entendre davantage.

Si cela vous convient, j'aimerais alors tracer la voie à suivre et lancer la discussion.

En parcourant les documents, je pense qu'il y a des questions sur lesquelles nous devons préciser la position du comité afin de pouvoir donner des directives supplémentaires à nos analystes en vue d'un éventuel rapport au Sénat. L'une d'elles est de savoir si nous devrions agir; c'est la question la plus évidente. D'après les conversations que nous avons eues, j'ai l'impression qu'il existe un point de vue selon lequel nous devrions agir, mais cela pourrait s'exprimer de différentes manières.

Voici les points que j'aimerais soulever pour que nous en discutions.

Premièrement, nous devrions fixer certaines limites quant au nombre accepté. Nous avons entendu des témoignages concernant le système de tirage au sort, les projets de loi publics émanant du Sénat qui figurent simultanément au Feuilleton, ainsi qu'une limite du nombre de ces projets de loi pouvant être déposés par chaque sénateur au cours d'une période donnée.

Cela concerne l'établissement de limites.

La deuxième série de questions inclut les suivantes: devrait-on examiner les projets de loi publics émanant du Sénat en fonction de certains critères? Des questions se sont posées concernant la constitutionnalité de cette mesure et pour déterminer si un sous-comité devrait examiner les textes législatifs d'une certaine manière. Nous devons adopter une position à ce sujet. Nous aurons tous des avis différents, mais nous devrions en discuter.

Troisièmement, comment planifions-nous le temps au Sénat? Autrement dit, avons-nous une idée de la manière dont les projets de loi publics émanant du Sénat devraient être examinés à la chambre? Nous pourrions aller jusqu'à modifier notre philosophie existante concernant le Feuilleton, ou nous pourrions nous en tenir à la philosophie actuelle, qui consiste à examiner le Feuilleton tous les jours et à fixer une limite au nombre de jours pendant lesquels une question serait soumise au Sénat et pourrait faire l'objet d'un débat.

Nous avons reçu des commentaires à ce sujet dans le rapport d'Animal Justice, mais les sénateurs Dalphond et Sinclair ont également formulé des suggestions concernant la gestion du temps à la chambre. Nous devrions sans doute nous prononcer à ce sujet.

Il y a aussi les votes sur les projets de loi publics émanant du Sénat. L'un des témoins a suggéré que nous tenions des votes par appel nominal obligatoires sur les projets de loi publics du Sénat afin d'éviter que les gens pensent qu'on laisse passer des choses.

Then, we should focus on the committee time. Should there be a deadline for a committee's consideration of a bill? If so, what would be reasonable? Again, with reference to Senators Sinclair and Dalphond, it was 40 days in committee.

If we do have a view as to what our reforms should be to recommend to the Senate, when do we view this as coming into force? There are two options: at the next session or at the next Parliament. We should form a view on that.

Those are the issues I gleaned from the reports, and I will open it up for comment and debate.

The objective would not be to come to a conclusion today but, hopefully, advance the collective thinking of this committee so that we could ask our analysts to refresh what we've heard and propose some of the recommendations we might come to; they could be options. Finally, we would begin the work of drafting the rule changes that would implement the policy choices that we might conclude as a committee.

With that, I will open it up for comment.

[*Translation*]

**Senator Saint-Germain:** I think a number of factors have been discussed and are interrelated, and depending on the decisions that will be made, some of them will no longer be necessary.

First, I'm considering limitations on the number of active bills per senator on the Order Paper. By active on the Order Paper, I mean that a bill remains active until it's passed or defeated, or if passed, until it's transferred to the House of Commons.

If this condition were met, I see no need to limit committee consideration time: because they aren't subject to the same level of scrutiny and cross-checking as government bills, these bills deserve significantly more scrutiny. At the same time, I also don't think it's necessary to impose time allocation once these bills have reached the Senate.

Personally, I'm in favour of having a recorded division on these bills. I think that's another way to cross-check. If those things are in place, we will already be making a lot of progress.

Obviously — and I appreciated the testimony last week — we always have to look at two essential points up front: first, whether a bill is truly necessary to achieve the desired objective or whether another procedural route, such as a motion, is conceivable; second, the clarity of its constitutionality. I know there are differing opinions among constitutional experts, but the

Nous devrions nous concentrer sur la durée des travaux en comité. Devrait-on fixer un délai pour l'étude d'un projet de loi à un comité? Le cas échéant, quel serait un délai raisonnable? Encore une fois, pour revenir à la suggestion des sénateurs Sinclair et Dalphond, ce délai était de 40 jours.

Si nous avons une idée des réformes à recommander au Sénat, à quelle date prévoyons-nous leur entrée en vigueur? Nous avons deux options: à la prochaine session ou à la prochaine législature. Nous devrions nous prononcer à ce sujet.

Ce sont là les points que j'ai retenus des rapports, et je vais maintenant vous céder la parole pour que vous puissiez les commenter et en débattre.

L'objectif n'est pas de parvenir à une conclusion aujourd'hui, mais nous espérons faire avancer la réflexion collective de ce comité afin que nous puissions demander à nos analystes de faire le point sur ce que nous avons entendu et proposer certaines des recommandations que nous pourrions formuler. Ce pourrait être des options. Enfin, nous entamerions la rédaction des modifications aux règlements qui mettraient en œuvre les choix politiques que nous pourrions faire au comité.

Sur ce, je vous cède la parole pour faire vos remarques.

[*Français*]

**La sénatrice Saint-Germain :** Je pense que plusieurs éléments ont fait l'objet de discussions et sont interreliés et, selon les décisions qui seront prises, certains d'entre eux ne seront plus nécessaires.

Premièrement, j'envisage la limitation du nombre de projets de loi actifs au plumitif par sénateur. Par « actif au plumitif », j'entends qu'un projet de loi reste actif jusqu'au moment où il est adopté ou rejeté, ou, s'il est adopté, jusqu'à son transfert à la Chambre des communes.

Si cette condition était respectée, il ne me paraît pas nécessaire de limiter le temps d'examen en comité : n'ayant pas le même degré d'examen et de contre-vérification que les projets de loi émanant du gouvernement, ces projets méritent un examen nettement plus attentif. Parallèlement, je ne crois pas non plus qu'il soit nécessaire d'imposer une attribution de temps une fois ces projets rendus en Chambre.

Personnellement, je suis favorable à ce que ces projets fassent l'objet d'un vote par appel nominal. C'est, selon moi, une autre façon d'assurer une contre-vérification. Si ces éléments sont en place, nous accomplirons déjà un grand progrès.

Évidemment — et j'ai apprécié les témoignages la semaine dernière — il faut toujours examiner d'emblée deux points essentiels : d'une part, si un projet de loi est réellement nécessaire pour atteindre l'objectif visé ou si une autre voie procédurale, comme une motion, est envisageable; d'autre part, la clarté de sa constitutionnalité. Je sais que les opinions des

upfront verification of the expenditure of public funds and the possibility of a royal recommendation seem equally crucial to me.

[*English*]

**Senator Ringuette:** There is another issue in your list of six items. I would like to include the issue of prorogation.

We need to approach this as a whole and have some kind of balance. From my perspective, we need to put some restraint at one end because the biggest criticism is with regard to the time these bills are taking from the committees. The members of the committees want to do studies, and the history of the Senate shows that Senate committees do very good work on studies.

I'm trying to look at this as a whole with a balanced approach that is not too restrictive but still has a process. I am certainly of the view that senators should be able to put forth private members' bills and amendments for that statement as a whole.

I also believe that if our line of thinking is in regard to having some restrictive intake measures, then we almost need a lottery system.

We should also agree on a number of private members' bills that would be on the Order Paper, that is to say — as Senator Saint-Germain said — active, and it could be 5 or 10. I don't think it should exceed 10 at a time.

I also don't think we should put a time frame on when a committee should report because that infringes on the will and the prerogative of committees.

We need to reflect on Senator Tannas's desire for a mandatory vote at second reading. From my perspective, it's not a bad idea.

The other item you've put forward is the pre-vetting and criteria. The constitutionality relates to the issue of whether it's a money bill. I'm rethinking the testimony that we had from our legal unit. They seem to be looking at the constitutionality as they help draft a bill. However, I would highlight that there are some private members' bills that were tabled in the Senate but never went through that legal unit. So maybe one of the recommendations or criteria is that, before being put in front of the Senate, a bill should have gone through the process of our legal unit.

constitutionnalistes divergent, mais la vérification dès le départ de l'engagement de fonds publics ainsi que la possibilité d'obtenir une recommandation royale me semblent tout aussi cruciales.

[*Traduction*]

**La sénatrice Ringuette :** Il y a un autre point à ajouter à votre liste de six points. J'aimerais inclure la question de la prorogation.

Nous devons aborder cette question dans son ensemble et trouver un certain équilibre. De mon point de vue, nous devons faire preuve d'une certaine retenue d'un côté, car la principale critique concerne le temps que les comités consacrent à ces projets de loi. Les membres des comités veulent mener des études, et l'histoire du Sénat montre que les comités sénatoriaux font un excellent travail dans le cadre de leurs études.

J'essaie d'aborder cette question dans son ensemble, avec une approche équilibrée qui ne soit pas trop restrictive, mais qui respecte un processus. Je suis certainement d'avis que les sénateurs devraient être en mesure de présenter des projets de loi d'initiative parlementaire et des amendements concernant cette déclaration dans son ensemble.

Je pense également que si notre réflexion porte sur la mise en place de mesures restrictives quant au nombre, alors nous aurions presque besoin d'un système de tirage au sort.

Nous devrions également convenir d'un nombre de projets de loi d'initiative parlementaire figurant au Feuilleton, c'est-à-dire — comme la sénatrice Saint-Germain l'a dit — des projets de loi qui sont à l'étude. Ce nombre pourrait être de 5 ou 10. Je ne pense pas qu'on devrait dépasser 10 à la fois.

Je ne pense pas non plus que nous devrions fixer un délai pour la production du rapport d'un comité car cela porterait atteinte à la volonté et à la prérogative des comités.

Nous devons nous pencher sur la volonté du sénateur Tannas de tenir un vote obligatoire à la deuxième lecture. À mon avis, ce n'est pas une mauvaise idée.

L'autre point que vous avez soulevé concerne l'examen préalable et les critères. La constitutionnalité porte sur le fait de savoir s'il s'agit d'un projet de loi d'ordre financier. Je repense au témoignage de notre service juridique. Il semble examiner la constitutionnalité lorsqu'il participe à la rédaction d'un projet de loi. Je tiens toutefois à souligner que certains projets de loi d'initiative parlementaire ont été déposés au Sénat sans jamais avoir été examinés par le service juridique. L'une des recommandations ou l'un des critères pourrait donc être qu'avant d'être présenté au Sénat, un projet de loi devrait être soumis à l'examen de notre service juridique.

One of the other issues is time in the Senate. That's a tough one. There are some bills that elicit great interest, and senators want to participate in the second reading debate. How could we curtail that if we are looking at limiting the number of days before the Senate?

If, at the front end, we look at limiting the number of bills on the Order Paper, that will take care of it because senators will have the sense that they shouldn't sit on this. There are other things in the back room waiting to be put forward.

That is my two cents' worth.

**The Chair:** May I ask for clarification on the prorogation issue? I'm inferring from your question that we should have a certain ability to reinstate bills after prorogation and not take up the time, essentially.

**Senator Ringuette:** Exactly. That's what I'm saying. In the last Parliament, and also the one during the Harper years, we had many prorogations. If you look at the statistics in regard to private members' bills, most of them had to be reintroduced three or four times.

I believe that the automatic reinstating of these bills after a prorogation would also be a balanced approach to dealing with those bills. It would be fair.

**Senator Batters:** On that last point, maybe we could get some clarification. It's my understanding that there is a process or, at least, it could be instituted that, after a prorogation, there could be a motion that everything be reinstated to the previous stage, but Senator Ringuette might be speaking about what happens after dissolution.

Frankly, in the past 10 years, we actually haven't had many prorogations. We had a number of dissolutions where the government decided to call an election. So I don't think we should reinstate things in a brand new Parliament after a dissolution. That's quite a different situation, and there were a number of bills that were reintroduced because they didn't proceed to a certain point prior to an election being called rather than just a prorogation.

Maybe the analysts could tell us what the situation actually is with prorogation.

**Senator Ringuette:** Could I clarify, please? As an example, in the House of Commons, it's routine after prorogation. It's the same Parliament. They reinstate bills where they were on the

Une autre question concerne le temps au Sénat. C'est une question difficile. Certains projets de loi suscitent un vif intérêt, et les sénateurs veulent participer au débat à la deuxième lecture. Comment pourrions-nous restreindre cela si nous envisageons de limiter le nombre de jours que le Sénat est saisi d'un projet de loi?

Si, d'emblée, nous cherchons à limiter le nombre de projets de loi figurant au Feuilleton, cela réglera le problème, car les sénateurs auront l'impression qu'ils ne doivent pas laisser traîner la question. Il y a d'autres dossiers à régler.

C'est ce que je pense.

**Le président :** Puis-je vous demander des précisions sur la question de la prorogation? D'après votre question, je comprends que nous devrions pouvoir dans une certaine mesure rétablir des projets de loi après la prorogation et ne pas perdre de temps essentiellement.

**La sénatrice Ringuette :** Exactement. C'est ce que je veux dire. À la dernière législature, mais aussi lorsque le gouvernement Harper était au pouvoir, il y a eu de nombreuses prorogations. Si l'on examine les statistiques relatives aux projets de loi d'initiative parlementaire, la plupart d'entre eux ont dû être présentés à nouveau à trois ou quatre reprises.

Je crois que le rétablissement automatique de ces projets de loi après une prorogation constituerait également une approche équilibrée pour les étudier. Ce serait équitable.

**La sénatrice Batters :** Sur ce dernier point, pourrions-nous obtenir des précisions? Je crois comprendre qu'il existe une procédure — ou, du moins, une procédure qui pourrait être mise en place — selon laquelle, après une prorogation, une motion pourrait être déposée pour que tout revienne à l'étape précédente, mais la sénatrice Ringuette fait peut-être référence à ce qui se passe après une dissolution.

À vrai dire, au cours des 10 dernières années, il n'y a pas eu beaucoup de prorogations. Nous avons connu plusieurs dissolutions où le gouvernement a décidé de déclencher des élections. Je ne pense donc pas que nous devrions rétablir des projets de loi dans une toute nouvelle législature après une dissolution. C'est une situation bien différente, et un certain nombre de projets de loi ont été présentés à nouveau parce qu'ils n'avaient pas atteint un certain stade avant le déclenchement des élections, et non pas simplement à la suite d'une prorogation.

Les analystes pourraient peut-être nous dire ce qui se passe réellement avec la prorogation.

**La sénatrice Ringuette :** Puis-je apporter une précision, s'il vous plaît? Par exemple, à la Chambre des communes, c'est une pratique habituelle après la prorogation. C'est le même

Order Paper. It's a government motion, and it moves forward. There's no disagreement. It's a motion.

As Senator Batters said, we have that possibility when there is prorogation. It's a different thing when it's dissolution because dissolution is the end of that Parliament for the purpose of an election.

I would not favour the reinstatement after dissolution. Does that clarify, Senator Batters?

**Senator Batters:** I would still like to know from the analysts what the situation is.

**The Chair:** Please.

**François Delisle, Analyst, Library of Parliament:** Certainly. In the *Rules of the Senate* currently, there's no procedure to re-establish the bills after a prorogation or a previous session.

**Senator Batters:** How has it been done in the past then, with a government motion? Was it similar to how the House of Commons does it?

**Mr. Delisle:** In the past, motions could be tabled to reinstate.

**Senator Batters:** It could be done just as the House of Commons does it, then?

**Mr. Delisle:** To a certain extent.

**The Chair:** But has our practice been otherwise, or have we used that possibility in the past?

**Mr. Delisle:** My understanding is that was the case, but I have to verify to make sure.

**Senator Downe:** There might be a consensus around the table for that. That might be a change that we would recommend, rather than waiting; the government leader may or may not want to introduce it. Let's just do it. It cleans it up.

The other thing mentioned during previous meetings was having a sponsor identified in the House of Commons. I think that's important to have in the procedures as well, either when the bill is introduced or somebody suggested a second reading, because if there's no sponsor, it's a total waste of time. It dies automatically when it leaves the Senate.

On the other points you raised, I share Senator Ringuette's view about restricting committees' time because they may have studies or other things going on.

Parlement. Il présente à nouveau les projets de loi qui figuraient au Feuilleton. C'est une motion du gouvernement, et elle est adoptée. Il n'y a pas de désaccord. C'est une motion.

Comme l'a dit la sénatrice Batters, cette possibilité existe en cas de prorogation. C'est différent en cas de dissolution, car elle met fin à la législature en vue de la tenue d'élections.

Je ne serais pas favorable au rétablissement après la dissolution. Est-ce plus clair, sénatrice Batters?

**La sénatrice Batters :** J'aimerais quand même que les analystes expliquent la situation.

**Le président :** Allez-y, je vous prie.

**François Delisle, analyste, Bibliothèque du Parlement :** Certainement. Dans le *Règlement du Sénat* à l'heure actuelle, il n'existe aucune procédure qui permet de rétablir les projets de loi après une prorogation ou à l'issue d'une session précédente.

**La sénatrice Batters :** Quelle était la procédure dans le passé, avec une motion du gouvernement? Était-elle semblable à celle de la Chambre des communes?

**M. Delisle :** Dans le passé, des motions pouvaient être déposées pour demander le rétablissement.

**La sénatrice Batters :** On pourrait donc faire ce que la Chambre des communes fait alors?

**M. Delisle :** Dans une certaine mesure.

**Le président :** Mais notre pratique a-t-elle été différente, ou avons-nous utilisé cette possibilité par le passé?

**M. Delisle :** Je crois comprendre que c'était le cas, mais je devrai vérifier pour m'en assurer.

**Le sénateur Downe :** Il pourrait y avoir un consensus autour de la table à ce sujet. C'est peut-être un changement que nous recommanderions, plutôt que d'attendre; le leader du gouvernement pourrait ou non vouloir le proposer. Faisons-le tout simplement. Cela ferait table rase.

Lors de réunions précédentes, il a également été question de trouver un parrain à la Chambre des communes. Je pense qu'il est important que cela figure également dans les procédures, que ce soit lorsque le projet de loi est présenté ou lorsque quelqu'un a suggéré une deuxième lecture, car s'il n'y a pas de parrain, c'est une perte de temps totale. Le projet de loi meurt automatiquement lorsqu'il quitte le Sénat.

En ce qui concerne les autres points que vous avez soulevés, je partage le point de vue de la sénatrice Ringuette sur la restriction du temps des comités parce qu'ils peuvent avoir des études ou d'autres choses en cours.

I support the mandatory standing vote for the reasons Senator Tannas outlined. There are a lot of people nodding and giving encouragement that don't actually support legislation, unfortunately.

The pre-vetting is the one I have a problem with. Senator Batters and others have talked about how party structures have done it in the past, but that might give, in my opinion, too much influence to groups as opposed to individual senators maintaining the right to introduce what they want to introduce, subject to some cap on how many you can introduce.

**The Chair:** Just for clarification, will you support the notion that all bills, before they are tabled, must at least go through our legal offices?

**Senator Downe:** Very much so, and with the legal office being a bit more expansive than they are currently.

[*Translation*]

**Senator Petitclerc:** Thank you, colleague. Based on what we've heard and what we've said, I think we all agree on this objective, where we've perceived a desire and a need to reduce the volume of Senate private members' bills and increase efficiency and quality. I think one of the ways to do that is to try to identify what we all agree on. I would say that, after that, we can perhaps try to see the things we don't agree on and the things we need to talk about or hear a little more about to try to propose something meaningful.

I quite agree with a minimum of criteria, the obvious ones, constitutional compliance, financial compliance and so on. I think it's a fairly simple thing, and it all goes through the legislative team. I think that's pretty reasonable as well. I really like Senator Tannas's idea of a recorded division. It's pretty simple, and I think it could simplify a number of things. We've talked about some subjects, but we haven't come back to that. We didn't go back to the lottery. Do we keep it or do we eliminate it? We talked about one bill per senator. I'm not sure exactly where I stand on that, and I'd like to hear what my colleagues have to say about it. I like Senator Ringuette's idea of thinking about how to avoid starting from scratch for a bill reinstatement system. It's true that, on the one hand, this can take time. I understand that sometimes it's done through negotiation, and so we end up with a lack of fairness. Which one is coming back? When, and where? I think we could resolve two things at once.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Petitclerc:** For now, that's what I have.

J'appuie le vote par appel nominal obligatoire pour les raisons exposées par le sénateur Tannas. Il y a beaucoup de gens qui hochent la tête et qui donnent des encouragements, mais qui n'appuient malheureusement pas le projet de loi.

C'est la préapprobation qui me pose problème. La sénatrice Batters et d'autres ont parlé de la façon dont les structures des partis l'ont fait dans le passé, mais cela pourrait, à mon avis, donner trop d'influence aux groupes plutôt qu'aux sénateurs individuels qui conservent le droit de présenter ce qu'ils veulent, sous réserve d'un plafond quant au nombre de projets de loi présentés.

**Le président :** À titre de précision, appuyez-vous l'idée que tous les projets de loi, avant d'être déposés, doivent au moins passer par nos bureaux juridiques?

**Le sénateur Downe :** Tout à fait, et le bureau du légiste devrait avoir une portée un peu plus grande que c'est le cas actuellement.

[*Français*]

**La sénatrice Petitclerc :** Merci, cher collègue. Selon ce qu'on a entendu et ce qu'on s'est dit, je pense qu'on est tous d'accord sur cet objectif où on a perçu un désir et un besoin de réduire le nombre de projets de loi d'initiative du Sénat et d'augmenter l'efficacité et la qualité. Je pense qu'une des façons de le faire, c'est d'essayer d'identifier ce sur quoi on est tous d'accord. Je dirais que, par la suite, on peut peut-être essayer de voir les choses sur lesquelles on n'est pas d'accord et les choses sur lesquelles on a besoin de parler ou d'en entendre un peu plus afin d'essayer de proposer quelque chose de concret.

Je suis assez d'accord avec un minimum de critères, ceux qui sont évidents, de conformité constitutionnelle, financière, et tout cela. Je pense que c'est quelque chose d'assez simple et que tout passe par l'équipe législative. Je pense que c'est aussi assez raisonnable. J'aime beaucoup l'idée du sénateur Tannas du vote par appel nominal. C'est assez simple et je pense que cela pourrait simplifier un certain nombre de choses. On a des sujets dont on a parlé, mais on n'est pas revenu là-dessus. On n'est pas revenu sur la loterie. Est-ce qu'on la garde ou est-ce qu'on l'élimine? On a parlé d'un seul projet de loi par sénateur. Je ne sais pas exactement où je me situe là-dedans et j'aimerais entendre l'avis de mes collègues là-dessus. J'aime l'idée de la sénatrice Ringuette de penser à la façon d'éviter de recommencer à zéro pour un système de rétablissement des projets de loi. C'est vrai que d'une part, ça peut prendre du temps. Je comprends que, parfois, ça se fait par négociation et donc, on se retrouve avec un manque d'équité. Qui revient? Quand, et où? Je pense qu'on pourrait résoudre deux choses en même temps.

**Le président :** Merci.

**La sénatrice Petitclerc :** Pour l'instant, c'est ce que j'ai.

[*English*]

**Senator Batters:** First, on the possibility of having a pre-vetting of some sort with the Senate legal office, I don't recall them citing an example that didn't go through their office; I'm not sure if they recalled one.

As is stated in this summary of evidence report that we received from the Library of Parliament analysts, I stated in my testimony before this committee that the House of Commons subcommittee we heard from told us that they have stopped almost zero bills over the past several years with their pre-vetting. There doesn't seem to be a need for it, and I again point to the substantial process that our Conservative national caucus has developed with caucus advisory panels and that sort of thing.

And after I was providing testimony about it, I had a number of people come up to me and say, "That's such a great process." However, they wanted it to be done as a Senate-wide thing, to which I continued to say, "Develop the process in your own group."

We had this topic now in front of us for several months, yet I don't believe any groups have instituted a similar process despite the fact that we have heard there may be a need for it to ensure that the bills being introduced are the best that they can be. That's how we tried to do it in our group, and we're always trying to improve that process over time. If I had a bill to introduce, personally, I wouldn't want to go through a Senate-wide process when I've already been through a substantial process with my group.

As far as a mandatory second reading standing vote for senators' public bills, we don't even have that for government bills. As I said last week, any two senators can cause a standing vote on any item, so it shouldn't be difficult. If you want a standing vote on a bill, great — cause one. I have done so many times.

As far as limiting the number of senators' public bills on the Senate Order Paper, as we have heard throughout this study, it's not really a problem of having too many senators' public bills discussed and debated in the chamber, because sometimes we have had situations where there aren't government bills to debate, so it's a good thing we have a few things to debate on our Order Paper.

[*Traduction*]

**La sénatrice Batters :** Tout d'abord, en ce qui concerne la possibilité d'une vérification préalable quelconque auprès du bureau du légiste du Sénat, je ne me souviens pas qu'ils aient cité un exemple qui ne serait pas passé par leur bureau; je ne sais pas s'ils s'en souvenaient.

Comme l'indique le rapport sommaire des témoignages que nous avons reçu des analystes de la Bibliothèque du Parlement, j'ai déclaré dans mon témoignage devant ce comité que le sous-comité de la Chambre des communes que nous avons entendu nous a dit qu'il n'avait bloqué presque aucun projet de loi au cours des dernières années dans le contexte de son approbation préalable. Cela ne semble pas nécessaire, et je souligne encore une fois le processus substantiel que notre caucus national conservateur a élaboré avec des groupes consultatifs du caucus et ce genre de choses.

Et après mon témoignage à ce sujet, un certain nombre de personnes sont venues me voir et m'ont dit : « C'est un excellent processus. » Cependant, ils voulaient que cela se fasse à l'échelle du Sénat, ce à quoi j'ai continué de dire : « Élaborez le processus au sein de votre propre groupe. »

Nous sommes saisis de cette question depuis plusieurs mois, mais je crois qu'aucun groupe n'a mis en place un processus similaire, même si nous avons entendu dire qu'il pourrait être nécessaire de veiller à ce que les projets de loi présentés soient les meilleurs possible. C'est ainsi que nous avons essayé de procéder dans notre groupe, et nous essayons toujours d'améliorer ce processus au fil du temps. Si j'avais un projet de loi à présenter, personnellement, je ne voudrais pas passer par un processus à l'échelle du Sénat alors que j'ai déjà suivi un processus substantiel avec mon groupe.

En ce qui concerne le vote par appel nominal obligatoire à l'étape de la deuxième lecture pour les projets de loi d'intérêt public des sénateurs, nous ne l'avons même pas pour les projets de loi du gouvernement. Comme je l'ai dit la semaine dernière, deux sénateurs peuvent demander un vote par appel nominal sur n'importe quelle question, alors cela ne devrait pas être difficile. Si vous voulez un vote par appel nominal sur un projet de loi, très bien... Je l'ai fait à maintes reprises.

En ce qui concerne la limitation du nombre de projets de loi d'intérêt public des sénateurs inscrits au Feuilleton du Sénat, comme nous l'avons entendu tout au long de cette étude, ce n'est pas vraiment un problème d'avoir trop de projets de loi d'intérêt public des sénateurs qui sont discutés et débattus à la Chambre, car nous avons parfois eu des situations où il n'y avait pas de projets de loi du gouvernement à débattre, alors c'est une bonne chose que nous ayons quelques sujets à débattre dans notre Feuilleton.

However, it's more a problem of committee, which has presented itself in the past several years of committee study, and taking substantial time there because the bills aren't in as good a form as they could be.

I don't think it's necessary to limit the number of bills on the Senate Order Paper. That would kind of go against the normal procedure of anything being debated at any time in the Senate. It's imposing more of a rigorous order when I don't necessarily think that's where the problem exists.

**Senator Yussuff:** I think there are a number of things we would agree on. Obviously, the bigger challenge is that we've been hearing the evidence and are able to digest a bit more in a way that could be helpful to the chamber and to colleagues with the amount of time we spend on private members' bills.

The prorogation principle seems to be about fairness. Every time we've had to do this, we could document how much time we have lost going through something that could have been a straightforward principle of motion and so on. We may have to make a change going forward.

I think on the standing votes, it's hard to appreciate the standing vote if there's no critic of the bill because you want to understand it in some additional context, not just that of the person presenting the bill. I don't know if they have taken the time to read the bill. Some bills are a little more complicated and require somebody to tell you from another perspective what their thoughts are. It's a bit more useful in your understanding if you haven't taken the time to digest that. I don't know how we would do that in a way that brings some degree of appreciation to what it is that you're voting on. At least you know, if it moves forward, what the challenges might be.

One of the areas we haven't tackled — and I don't think there's a solution to this — regards the bottleneck. All these bills tend to end up in, essentially, maybe three committees in the Senate that seem to have the majority of them. The Social Affairs Committee, for one, ended up with the vast majority of private members' bills, and some may end up in at least another two committees at the end of the day. I don't think we're going to have a solution to that. The committee is going to determine —

**The Chair:** We do have some control over that.

**Senator Yussuff:** We might, yes. My point is that, if you look at history, the vast majority of bills go to the Social Affairs Committee, and they have other work that sometimes gets challenged.

Cependant, c'est davantage un problème lié aux comités qui s'est présenté au cours des dernières années d'études en comités, et qui a pris beaucoup de temps parce que les projets de loi ne sont pas aussi bons qu'ils pourraient l'être.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de limiter le nombre de projets de loi inscrits au Feuilleton du Sénat. Cela irait en quelque sorte à l'encontre de la procédure normale pour tout ce qui fait l'objet d'un débat en tout temps au Sénat. On imposerait ainsi un ordre plus rigoureux alors que je ne pense pas nécessairement que c'est là que le problème réside.

**Le sénateur Yussuff :** Je pense que nous sommes d'accord sur un certain nombre de points. De toute évidence, le plus grand défi, c'est que nous avons entendu les témoignages et que nous sommes en mesure de comprendre un peu mieux ce qui pourrait être utile au Sénat et à nos collègues, compte tenu du temps que nous consacrons aux projets de loi d'initiative parlementaire.

Le principe de prorogation semble être une question d'équité. Chaque fois que nous avons dû l'appliquer, nous avons pu documenter le temps que nous avons perdu à examiner quelque chose qui aurait pu être un principe de motion simple, et ainsi de suite. Nous devrons peut-être apporter un changement à l'avenir.

Je pense qu'en ce qui concerne les votes par appel nominal, il est difficile d'en voir la pertinence s'il n'y a personne qui se montre critique du projet de loi, car on veut le comprendre dans un contexte supplémentaire, et pas seulement celui de la personne qui présente le projet de loi. Je ne sais pas s'ils ont pris le temps de lire le projet de loi. Certains projets de loi sont un peu plus compliqués et nécessitent que quelqu'un vous dise ce qu'il en pense d'un autre point de vue. C'est un peu plus utile pour votre compréhension si vous n'avez pas pris le temps de vous faire une tête. Je ne sais pas comment nous pourrions le faire de manière à donner une certaine appréciation de ce sur quoi nous votons. Au moins, on sait quels pourraient être les défis si le projet de loi est adopté.

L'un des aspects que nous n'avons pas abordés — et je ne pense pas qu'il y ait de solution à ce problème — concerne le goulot d'étranglement. Tous ces projets de loi ont tendance à se retrouver, essentiellement, dans trois comités sénatoriaux; ils en reçoivent la majorité. Le Comité des affaires sociales, par exemple, s'est retrouvé avec la grande majorité des projets de loi d'initiative parlementaire, et certains pourraient se retrouver dans au moins deux autres comités au bout du compte. Je ne pense pas que nous aurons une solution à ce problème. Le comité va déterminer...

**Le président :** Nous avons un certain contrôle là-dessus.

**Le sénateur Yussuff :** Nous pourrions en avoir, oui. Ce que je veux dire, c'est que, si vous regardez notre historique, la grande majorité des projets de loi sont renvoyés au Comité des affaires sociales, qui a d'autres travaux qui sont parfois remis en question.

One thing that struck me — because we're dealing with a private member's bill at the committee right now — is whether you can get a legal opinion about the constitutionality of the bill. As we are deliberating on it — I think they send the evidence and the witness — it has been suggested this would not meet the test, even though I understand the intent of the bill and the laudable reasons why this bill was introduced. On the other side of it is the constitutionality. We're asking government agencies to do certain things that they're not going to be able to achieve; yet we might spend all this time, and our committee's going to have to make a determination as to what it does at the end of the day. It's a real challenge because we don't have a legal opinion from even the law clerks in the Senate to say, "Yes, we've examined it for this reason, and here's our opinion." As to whether they will do it or somebody else has to do it, I don't know, but I think that would be extremely helpful going forward.

The last point I would make is that I would agree that there is a need to bring forward a number of changes that will help this process. I think there's a desire to do that. I think it could help colleagues also appreciate, if it could make the system more efficient, that it might be helpful and supportive of them trying to do the thing that they're doing.

One of the papers that we received, especially around days that many senators tend to introduce, if we could find a different way of doing that, I think it would be extremely helpful. That's one area that we can simplify if we can reach some kind of understanding with the House as to how we can do that.

**The Chair:** On the constitutionality issue and the role of the legal office, I would reference Senator Carignan's letter to us, where he has some very specific recommendations in that regard that I think would be helpful on the questions that you and Senator Batters have raised.

**Senator K. Wells:** Conceptually, I wonder if, in terms of also recommending rule changes, we could also perhaps think about producing a best practices sort of guide. Sometimes this feels like a black box, particularly if you're a new senator trying to figure out the process, so I think that could be helpful. It might remind people of some of the opportunities that already exist.

I think about, for example, the discussion on the standing vote at second reading. Well, all it takes is two senators to stand up. That could be a best practice reminder if people are concerned. We've seen particular groups that want to focus more on the procedure in the House and are calling more votes and things like that.

Une chose qui m'a frappé — parce que le comité est actuellement saisi d'un projet de loi d'initiative parlementaire —, c'est de savoir si vous pouvez obtenir un avis juridique sur la constitutionnalité du projet de loi. Dans le cadre de nos délibérations — je pense qu'ils envoient les preuves et le témoin —, on a laissé entendre que cela ne répondrait pas aux critères, même si je comprends l'intention du projet de loi et les raisons louables pour lesquelles il a été présenté. D'un autre côté, il y a la constitutionnalité. Nous demandons aux organismes gouvernementaux de faire certaines choses qu'ils ne seront pas en mesure d'accomplir; pourtant, nous pourrions passer tout ce temps, et notre comité devra déterminer ce qu'il fera au bout du compte. C'est un véritable défi, car nous n'avons même pas d'avis juridique des légistes du Sénat pour dire : « Oui, nous l'avons examiné pour cette raison, et voici notre avis. » Quant à savoir s'ils le feront ou si quelqu'un d'autre doit le faire, je ne sais pas, mais je pense que ce serait extrêmement utile à l'avenir.

Le dernier point que je voudrais soulever, c'est que je suis d'accord pour dire qu'il est nécessaire d'apporter un certain nombre de changements qui aideront ce processus. Je pense qu'il y a une volonté de le faire. Je pense que cela pourrait également aider mes collègues à comprendre que, si cela pouvait rendre le système plus efficace, cela pourrait être utile et les aider à faire leur travail.

Dans l'un des documents que nous avons reçus, surtout les jours où de nombreux sénateurs ont tendance à présenter leur projet de loi, si nous pouvions trouver une autre façon d'agir, je pense que ce serait extrêmement utile. C'est un aspect que nous pouvons simplifier si nous parvenons à nous entendre avec la Chambre sur la manière de procéder.

**Le président :** En ce qui concerne la constitutionnalité et le rôle du bureau du légiste, je vous renvoie à la lettre que le sénateur Carignan nous a adressée, dans laquelle il formule des recommandations très précises à cet égard qui, à mon avis, seraient utiles pour répondre aux questions que vous et la sénatrice Batters avez évoquées.

**Le sénateur K. Wells :** D'un point de vue conceptuel, je me demande si, pour ce qui est de recommander également des changements au Règlement, nous pourrions envisager de produire une sorte de guide des pratiques exemplaires. Parfois, cela ressemble à une boîte noire, surtout si vous êtes un nouveau sénateur qui essaie de comprendre le processus. Je pense donc que cela pourrait être utile. Cela pourrait rappeler aux gens certaines des possibilités qui existent déjà.

Je pense, par exemple, à la discussion sur le vote par appel nominal à l'étape de la deuxième lecture. Eh bien, il suffit que deux sénateurs se lèvent. Cela pourrait être un rappel des pratiques exemplaires si les gens sont inquiets. Nous avons vu des groupes particuliers qui veulent se concentrer davantage sur la procédure à la Chambre et qui demandent plus de votes et d'autres choses du genre.

Looking at the mechanisms that perhaps already exist in terms of pre-vetting, I wonder about — maybe this could be something for Legislative Services — providing a Charter statement that goes along with the bill, which we see the government do. There might be a question of how valuable the Charter statement is or if it's still open to interpretation, but that could at least give some assurance, when the bill comes, that there was a Charter statement done and might provoke questions about the constitutionality of the Charter statement as a way to continue that conversation.

I also wonder about the conversation regarding having one Senate public bill on the Order Paper at one time. I think if that is the path, then we need to discuss how to ensure that the bill can arise again, whether that's time limits or something else. It seems as if a lot is up to the negotiation of leaders. As we've seen, it may be decided that some bills move quickly and others don't move at all, so I think there needs to be some transparency and accountability around that process. Particularly if we're putting a limit on the number of bills, we have to ensure that the bills move in an expedited manner throughout all the various steps and, at least, give people some confidence that if we're going to introduce this, there's a reasonable period of time for the various processes that one could expect to follow.

The other piece that might have been missing so far from the discussion that we'll need to pick up is the special recognition bills, if that's going to take a different pathway. That might be another bucket, and we've certainly had a lot of discussion on that, but when we come to decision time.

[*Translation*]

**Senator Youance:** I will continue along the same lines as Senator K. Wells.

We talked about promoting other tools that senators can use, such as motions for heritage bills on specific days. I think that needs to come out, because we have the figures, and they represent about 13% of Senate public bills.

I'd like to talk about the aspect of reinstating bills after dissolution. During this session, we've moved bills forward, we've voted to ensure that bills don't come back to committee in cases where there's been sensitive testimony so that we don't have to repeat the process with witnesses who have experienced trauma. Therefore, we decided to skip that step and move forward, since it had already been done. In this case, I'd like us

En ce qui concerne les mécanismes qui existent peut-être déjà en matière d'approbation préalable, je me demande si les services législatifs pourraient fournir un énoncé concernant la Charte qui accompagnerait le projet de loi, ce que fait le gouvernement. On pourrait se demander à quel point l'énoncé concernant la Charte est utile ou s'il est encore sujet à interprétation, mais cela pourrait au moins donner une certaine assurance, lorsque le projet de loi sera présenté, qu'un énoncé concernant la Charte a été rédigé et pourrait susciter des questions sur la constitutionnalité de l'énoncé concernant la Charte afin de poursuivre cette discussion.

Je m'interroge également sur la discussion concernant le fait d'avoir un projet de loi d'intérêt public du Sénat inscrit au Feuilleton. Je pense que si c'est la voie à suivre, nous devons discuter de la manière de faire en sorte que le projet de loi puisse être présenté à nouveau, qu'il s'agisse de limites de temps ou d'autre chose. Il semble que beaucoup de choses dépendent de la négociation des leaders. Comme nous l'avons vu, il se peut que certains projets de loi soient adoptés rapidement et que d'autres ne le soient pas du tout. Je pense donc qu'il doit y avoir une certaine transparence et une certaine reddition de comptes dans ce processus. Surtout si nous fixons une limite au nombre de projets de loi, nous devons veiller à ce que les projets de loi franchissent rapidement toutes les étapes et, au moins, donner aux gens l'assurance que, si nous présentons un projet de loi, il y aura une période raisonnable pour les divers processus auxquels on peut s'attendre.

L'autre élément qui a peut-être été absent jusqu'à présent de la discussion et dont nous devrons parler, ce sont les projets de loi sur la reconnaissance spéciale, si cela doit prendre une autre voie. Cela pourrait être une autre catégorie, et nous avons certainement eu beaucoup de discussions à ce sujet, mais ce sera au moment de prendre une décision.

[*Français*]

**La sénatrice Youance :** Je vais continuer sur le même sujet que le sénateur K. Wells.

On avait parlé de la promotion des autres outils que les sénateurs peuvent utiliser, notamment les motions pour les projets de loi patrimoniaux sur des journées particulières. Je crois que cela doit ressortir parce que, on a les chiffres, cela représente à peu près 13 % des projets de loi d'intérêt public du Sénat.

J'aimerais parler de l'aspect de revenir avec des projets de loi après dissolution. Au cours de la présente session, on a fait avancer des projets de loi, on a voté pour que des projets de loi ne reviennent pas en comité dans les cas où il y a eu des témoignages sensibles, pour ne pas avoir à refaire le processus avec des témoins qui ont vécu des traumatismes. Donc, on avait décidé de sauter cette étape et d'avancer, puisque cela avait déjà

to keep from restricting this so much that we would not be able to repeat the process in specific cases.

We understand that, after prorogation, we can come back after dissolution, and things will have changed, but we shouldn't close the door so we can keep some flexibility for sensitive bills like this one.

The third point I'd like to address, and we haven't discussed it much, is reducing the volume of bills and the time provided to analyze bills.

However, we haven't really considered whether adding a sitting day would keep our process as it is. Because "restricting" will somewhat restrict senators' privileges, they will be told that they just need a bill, but we haven't considered this aspect where we would sit an extra day, for example. Thank you.

[*English*]

**Senator Burey:** I won't reiterate what everyone has said, but I agree with Senator Saint-Germain and Senator Wells about best practices and what tools could be used.

I agree with you, Senator Youance, on the motion and inquiry, so we would know what we could do. That goes back to education. It's not a rule change but a best practice.

I am not in favour of limiting the time in a committee in the sense that, as you know, at the Social Affairs Committee and the Legal Committee, we have so many bills. Then there's the government stuff that comes on. It would be very difficult to put that into our Rules, and I would say that would not be welcome.

The next issue is the reinstating of bills. I agree with putting that motion in. It's really important. The only concern I have is that if bills are reinstated, then you will have to expand the number of new bills that you are going to allow for the intake, if that is another step that you wanted to take. You can say, "We will only have five Senate public bills." You would have to say, "In addition to the reinstated bills."

I'm also in favour — and I think others mentioned it — of dealing with these heritage bills. Many ideas have come forward — there is Senator Tannas's and former committee clerk Dan Charbonneau's suggestion of sending them to other committees other than Social Affairs. That could be another question.

été fait. Dans ce cas, j'aimerais qu'on ne mette pas une restriction trop grande qui empêcherait de refaire ce processus dans des cas particuliers.

On a compris qu'après la prorogation, on peut revenir, après dissolution, cela change, mais il ne faudrait pas fermer la porte afin d'avoir une certaine flexibilité pour des projets sensibles comme celui-là.

Le troisième point que je voudrais aborder et dont n'a pas beaucoup parlé, c'est la réduction du nombre de projets de loi et la réduction du temps accordé à l'analyse des projets de loi.

Cependant, on ne s'est pas vraiment demandé si l'ajout d'une journée de séance permettrait de maintenir notre processus tel quel? Parce que « restreindre », cela va un peu restreindre les privilèges des sénateurs, on va leur dire qu'il faut juste un projet de loi, mais on n'a pas analysé ce volet où on siégerait une journée de plus, par exemple. Merci.

[*Traduction*]

**La sénatrice Burey :** Je ne répéterai pas ce que tout le monde a dit, mais je suis d'accord avec la sénatrice Saint-Germain et le sénateur Wells au sujet des pratiques exemplaires et des outils qui pourraient être utilisés.

Je suis d'accord avec vous, sénatrice Youance, sur la motion et l'interpellation, afin que nous sachions ce que nous pouvons faire. Cela nous ramène à l'éducation. Il ne s'agit pas d'un changement de règle, mais d'une pratique exemplaire.

Je ne suis pas en faveur de limiter le temps d'étude d'un comité, car, comme vous le savez, le Comité des affaires sociales et le Comité des affaires juridiques sont saisis d'un grand nombre de projets de loi. Ensuite, il y a les questions gouvernementales. Il serait très difficile de limiter le temps dans notre Règlement, et je dirais que ce changement ne serait pas bienvenu.

La question suivante concerne le rétablissement des projets de loi. Je suis d'accord pour présenter cette motion. C'est vraiment important. La seule chose qui me préoccupe, c'est que si les projets de loi sont rétablis, vous devrez augmenter le nombre de nouveaux projets de loi que vous allez accepter, si c'est une autre mesure que vous souhaitez prendre. Vous pouvez dire : « Nous n'aurons que cinq projets de loi d'intérêt public du Sénat. » Il faudrait dire « en plus des projets de loi rétablis ».

Je suis également favorable — et je pense que d'autres l'ont mentionné — à l'étude des projets de loi sur le patrimoine. De nombreuses idées ont été proposées — le sénateur Tannas et l'ancien greffier du comité, Dan Charbonneau, ont suggéré de les renvoyer à d'autres comités que celui des affaires sociales. Cela pourrait être une autre question.

On the issue of the standing vote, I'm with Senator Yussuff — it's like two minds — and maybe Senator Batters. We already have a rule that you can stand up and have a vote. I am concerned that we are going to have a lot of bells and a lot of points of order, and we have seen that happen a number of times. It's something to be explored, but we have to look at unintended consequences.

That's it for now.

**Senator Petitclerc:** I wanted to go back, because I have been listening to my colleagues, and the more I listen and read and think, the more I believe there's a big part of this challenge that would be changes in the Rules and the practice but also changes in the culture. I'm not sure this committee can actually do that.

I was listening to you, Senator Youance, saying that maybe we could add an extra day for this. I feel we can sit longer on Thursdays. We have the time. Do we use the time as much as we can?

I remember when I was the chair of the Social Affairs Committee, which — as we all have said — gets so many of these bills. As chair, I wanted to make the most of it and said, "Let's ask for leave for an extra half an hour," and that leave was denied many times. This is just the goodwill of the chamber.

I am not offering a solution, but I'm coming to this realization.

I do like, senator, your idea of best practices, and maybe that would help provide that culture of "let's make it happen." It's a big part of the issue, in my view.

**Senator Batters:** Yes, I agree about a best practices document, which is maybe what this report should really be. I don't see the need for too many rule changes on this topic, personally.

I wanted to caution about the suggestion that we would get the Senate Law Clerk's Office to provide Charter statements on all these bills. Let's remember that when the government provides a Charter statement, they are getting their Department of Justice, with hundreds and hundreds of constitutional lawyers, to do so. I think we heard that they had six lawyers in their office.

I sit on the Legal and Constitutional Affairs Committee, and I don't recall a proliferation of senators' public bills that had Charter problems. Maybe others could remind me of those, but

En ce qui concerne le vote par appel nominal, je suis d'accord avec le sénateur Yussuff — je suis partagée — et peut-être avec la sénatrice Batters. Nous avons déjà une règle selon laquelle vous pouvez vous lever pour demander un tel vote. Je crains qu'il y ait beaucoup de sonneries et de rappels au Règlement, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises. C'est quelque chose qui doit être examiné, mais nous devons songer aux conséquences imprévues.

C'est tout pour l'instant.

**La sénatrice Petitclerc :** Je voulais revenir en arrière, car j'ai écouté mes collègues, et plus j'écoute, plus je lis et plus je réfléchis, plus je crois qu'une grande partie de ce défi consiste à modifier le Règlement et la pratique, mais aussi la culture. Je ne suis pas sûre que ce comité puisse le faire.

Je vous écoutais, sénatrice Youance, dire que nous pourrions peut-être ajouter une journée supplémentaire pour cela. Je pense que nous pouvons siéger plus longtemps les jeudis. Nous avons le temps. Utilisons-nous le temps disponible le plus possible?

Je me souviens de l'époque où j'étais présidente du Comité des affaires sociales, qui, comme nous l'avons tous dit, reçoit un grand nombre de projets de loi. En tant que présidente, je voulais en tirer le meilleur parti et j'ai dit : « Demandons le consentement pour une demi-heure de plus », et cette permission a été refusée à maintes reprises. C'est simplement une question de bonne volonté de la part du Sénat.

Je n'offre pas de solution, mais j'en viens à cette constatation.

J'aime bien, sénatrice, votre idée de pratiques exemplaires, et cela aiderait peut-être à instaurer cette culture du « faisons en sorte que cela se concrétise ». C'est une grande partie du problème, à mon avis.

**La sénatrice Batters :** Oui, j'appuie l'idée de préparer un document sur les pratiques exemplaires, et c'est peut-être ce que ce rapport devrait être en réalité. Personnellement, je ne vois pas la nécessité d'apporter trop de modifications au Règlement à ce sujet.

Je tiens toutefois à faire une mise en garde contre la proposition de demander au Bureau du légiste du Sénat de fournir des énoncés concernant la Charte pour tous ces projets de loi. N'oublions pas que, lorsque le gouvernement produit un énoncé concernant la Charte, il fait appel à son ministère de la Justice, qui compte des centaines d'avocats spécialisés en droit constitutionnel. Or, si je ne m'abuse, nous avons entendu dire que le bureau ne disposait que de six avocats.

Je siège au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles, et je ne me souviens pas d'avoir constaté une prolifération de projets de loi d'intérêt public du Sénat qui posaient des

I'm not sure that is a significant problem here. Usually, they are not as wide-ranging as something very complicated that would require a Charter statement.

And I want to get something on the record, and I think I made it pretty clear last week: Regarding Senator Tannas's proposal about having a different process and limiting the ability of both the Senate and the House of Commons to bring forward any types of private members' bills, I find it particularly egregious that we would dictate to the House of Commons what their process should be for elected MPs. I don't favour that in any way, and I don't think we should be involving ourselves in that process. If they want to do something, they can decide to do that.

I also don't like the idea of telling someone that their bill isn't important enough to be considered a bill and they have to just consider it a resolution.

**Senator Ringuette:** In my earlier comments, I forgot to provide my comments with regard to heritage bills and whether to deal with them with a motion or an inquiry.

An inquiry does nothing except create awareness. A motion in the Senate can only call on the government to recognize something. It can't replace a bill, and it does not compel the government to introduce a bill in the House of Commons. It's a nice gesture, but it is very limited, though we have had many heritage bills.

At the end of the day, it's up to the Senate to agree or not, and if we agree, then it's sent to the other place, and the other place has a government, and they analyze things. If they want to agree, fine. If they don't, that's where it stands. At least having a heritage bill of some kind provides a definite; a motion does not. That's my feeling.

In regards to best practices, we could always have best practices. Given that we are at this stage in the conversation after hearing all the comments from our witnesses, including comments from within our groups — because this is an ongoing discussion — we definitely need to move and have some rule changes. As with everything else, that does not prohibit best practices from being provided in regards to these new rules.

If we don't move and make recommendations, I will find that we have not lived up to the expectations of our Senate colleagues in dealing with this issue.

problèmes au regard de la Charte. Mes collègues pourraient peut-être me rafraîchir la mémoire, mais je ne suis pas convaincue qu'il s'agisse d'un problème important ici. Habituellement, ces projets de loi n'ont pas l'ampleur ni la complexité qui justifieraient un énoncé concernant la Charte.

Je tiens aussi à mentionner un point aux fins du compte rendu, et je pense avoir été très claire à ce sujet la semaine dernière : en ce qui concerne la proposition du sénateur Tannas visant à instaurer un processus différent et à limiter la capacité du Sénat et de la Chambre des communes de présenter certains types de projets de loi d'initiative parlementaire, je trouve particulièrement inacceptable que nous cherchions à dicter à la Chambre des communes la façon dont les députés élus devraient procéder. Je n'appuie aucunement cette approche et, à mon avis, nous ne devrions pas nous immiscer dans ce processus. Si les députés veulent faire quelque chose, ils sont tout à fait libres d'en décider eux-mêmes.

Je n'aime pas non plus l'idée de dire à quelqu'un que son projet de loi n'est pas suffisamment important pour être considéré comme tel et qu'il devrait plutôt être présenté sous forme de résolution.

**La sénatrice Ringuette :** Dans mes observations précédentes, j'ai oublié de parler des projets de loi sur le patrimoine et de la question de savoir s'il vaudrait mieux les étudier au moyen d'une motion ou d'une interpellation.

Une interpellation ne fait rien d'autre que sensibiliser les gens. Une motion au Sénat ne peut qu'inviter le gouvernement à reconnaître quelque chose. Elle ne peut pas se substituer à un projet de loi ni obliger le gouvernement à présenter un projet de loi à la Chambre des communes. C'est un beau geste, mais sa portée demeure très limitée, même si nous avons déjà étudié de nombreux projets de loi en matière de patrimoine.

Au bout du compte, il revient au Sénat de donner son accord ou non. Si nous sommes d'accord, le projet de loi est renvoyé à l'autre endroit, où il y a un gouvernement chargé d'en faire l'analyse. S'il souhaite y donner suite, tant mieux. Sinon, le dossier s'arrête là. Au moins, un projet de loi en matière de patrimoine mène à un résultat concret; une motion n'a pas le même effet. C'est ainsi que je vois les choses.

Pour ce qui est des pratiques exemplaires, rien ne nous empêche d'en établir. Cependant, vu l'étape où nous en sommes dans notre réflexion, après avoir entendu tous les témoignages, y compris ceux de nos groupes — puisque la discussion se poursuit toujours —, nous devons absolument aller de l'avant et apporter des modifications au Règlement. Comme pour toute chose, cela ne nous empêche nullement d'élaborer des pratiques exemplaires en complément de ces nouvelles règles.

Si nous ne faisons pas de recommandations concrètes, j'aurai l'impression que nous n'avons pas répondu aux attentes de nos collègues du Sénat dans ce dossier.

I reiterate that we need to make rule recommendations, which could be accompanied by a best practice manual. This issue needs to be dealt with. It's been festering for many years, and if we do nothing beyond a best practice thing, we're letting our colleagues down regarding needed changes.

[*Translation*]

**Senator Youance:** I'm not too familiar with that aspect, but I'm wondering about something. How far does the law office have to go in analyzing the constitutionality of a Senate public bill?

During the study of a bill at the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs, it's proposed that we ask the sponsor of the bill or the witnesses this question: Once passed, does the bill involve the enforcement of First Nations laws?

Since the question is about compliance with the Charter of the laws included in the senator's bill, how far should the legislative analysis of a bill go? The bill may be consistent, but what the senator is proposing may not be.

Do you understand my question? How far do we have to go?

[*English*]

**The Chair:** I'd reference Senator Carignan's proposal. First, constitutionality is always debatable; there is not a Holy Grail to be found. But I take seriously the testimony we heard from our law office about the ambiguity around that. What Senator Carignan proposed in his letter to us is that senators be allowed to use their budgets to hire external legal opinions, which could supplement that which, in an ambiguous situation, the law office would be limited in providing. Having said that, there is no assurance in this process that it is constitutional, but I don't think that we're going to get clearance in any process. It regards how we strengthen the oversight of this question and if we do so.

**Senator Saint-Germain:** This conversation is very important because around the table we see various perspectives and we are preparing for when you present this report. I concur with Senator Ringuette that we need to present a report that we have a mandate from this chamber. So it will help pre-empt the reservations that some groups may have. Senator Yussuff made a good point. I support what Senator Tannas proposed at the second reading: that we have a standing vote. But prior to this vote, we would need to have heard from critics or legislative leads from all caucuses and groups because we would have heard

Je répète donc qu'il nous faut recommander des modifications au Règlement, lesquelles pourraient être accompagnées d'un guide de pratiques exemplaires. Cette question doit être réglée. Elle traîne depuis de nombreuses années, et si nous nous contentons d'un recueil de pratiques exemplaires sans apporter les modifications qui s'imposent, nous décevrons nos collègues.

[*Français*]

**La sénatrice Youance :** Je ne maîtrise pas trop ce volet, mais je me pose une question. Jusqu'où le bureau législatif doit-il pousser son analyse sur la constitutionnalité d'un projet de loi public du Sénat?

Dans le cadre de l'étude d'un projet de loi au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, on nous propose de poser à la marraine du projet de loi ou aux témoins cette question : une fois adopté, le projet de loi porte-t-il sur l'application de lois des Premières Nations?

Puisque la question porte sur la conformité à la Charte des lois qui sont incluses dans le projet de loi de la sénatrice, jusqu'où doit aller l'analyse législative que l'on fait d'un projet de loi? Le projet de loi peut être conforme, mais ce qu'amène la sénatrice ne l'est peut-être pas.

Vous comprenez ma question? Jusqu'où doit-on aller?

[*Traduction*]

**Le président :** Je me reporte à la proposition du sénateur Carignan. Tout d'abord, la constitutionnalité est toujours sujette à débat; il n'existe pas de vérité absolue en la matière. Cela dit, je prends au sérieux le témoignage que nous avons entendu de la part de notre bureau du légiste concernant l'ambiguïté qui entoure cette question. Dans sa lettre, le sénateur Carignan nous propose de permettre aux sénateurs d'utiliser leur budget pour obtenir des avis juridiques externes, qui pourraient compléter l'analyse que le bureau du légiste est parfois limité à fournir lorsque la situation est ambiguë. Cela dit, rien dans ce processus ne peut garantir qu'une mesure est constitutionnelle, mais je ne crois pas qu'il soit possible d'obtenir une telle certitude dans quelque processus que ce soit. La question est plutôt de savoir si nous voulons renforcer l'examen de cet enjeu et, le cas échéant, de quelle façon.

**La sénatrice Saint-Germain :** Cette discussion est très importante, car elle fait ressortir la diversité des points de vue autour de cette table et nous permet de nous préparer à la présentation du rapport. Je suis d'accord avec la sénatrice Ringuette pour dire que nous devons présenter un rapport qui reflète le mandat qui nous a été confié par le Sénat. Cela aidera à prévenir les réserves que certains groupes pourraient avoir. Le sénateur Yussuff a soulevé un point pertinent. J'appuie ce que le sénateur Tannas a proposé, à savoir que nous tenions un vote par appel nominal à l'étape de la deuxième lecture. Toutefois, avant

only from the sponsor. One of the key issues regarding legality and constitutionality of a bill is that we don't really have an independent legal opinion. Even if I sponsor a bill and I'm allowed to use my budget to hire a lawyer, I will be their client and they will work for me. I believe we need a real independent legal adviser provided to this committee or to any committee by the Senate.

It might be an external one. It was clear when the legal officer came to witness here that they were in a conflict of interest. Their client is the senator who is sponsoring the bill. They cannot come here and say they would have done it differently. It's the lawyer's secret and respect of the professional secret of the lawyers. This is an important point.

On constitutionality, personally, as a Quebecer — and for me it's a sad day today — I believe that sometimes with framework bills, those are framework bills because we cannot have a bill that would be constitutional because it is either in federal-provincial jurisdiction or, even worse, provincial jurisdictions. I remember the bill for the creation of a federal commissioner for youth, which faced two constitutional issues. The first one was appropriation of public money. The second one was pure interference in provincial jurisdictions. We need to be very careful about this. We're here to represent our provinces and territories as well. This is really important.

Also, I think we need to address that this committee reported to the chamber about the mandates of committees. The reality is that today, even when we discuss private or public bills, there is an issue of committees and which mandates don't correspond to the bill. This committee should find a way to continue its work on committees' mandates, perhaps limited to some committees that obviously don't have enough to do, like the Official Languages Committee, or really have too broad a mandate, like the Social Affairs Committee. My last point is this: If we adopt this process or a process for Senate public bills, would it be interesting somewhere to consider where we land on public members' bills, to see if there is a need here as well to update our rules and practices?

ce vote, il faudrait avoir entendu les porte-parole ou les responsables législatifs de tous les caucus et groupes puisqu'autrement, nous n'aurions entendu que le parrain du projet de loi. L'un des principaux problèmes concernant la légalité et la constitutionnalité d'un projet de loi, c'est que nous n'avons pas vraiment d'avis juridique indépendant. Même si, à titre de marraine d'un projet de loi, j'ai le droit d'utiliser mon budget pour retenir les services d'un avocat, je demeurerai sa cliente, et il travaillerait pour moi. À mon avis, nous avons besoin d'un véritable conseiller juridique indépendant, que le Sénat mettrait à la disposition de notre comité ou de tout autre comité.

Il pourrait s'agir d'un conseiller externe. Lorsque la personne occupant le poste de légiste est venue témoigner devant nous, il est devenu évident qu'elle se trouvait dans une situation de conflit d'intérêts. Son client est le sénateur qui parraine le projet de loi. Elle ne peut donc pas venir affirmer ici qu'elle aurait procédé différemment. Cela relève du secret professionnel de l'avocat et du respect de cette obligation. C'est un point important.

En ce qui concerne la constitutionnalité, personnellement, en tant que Québécoise — et, pour moi, c'est une bien triste journée aujourd'hui —, je crois que parfois, les projets de loi-cadres prennent cette forme précisément parce qu'il serait impossible d'adopter un projet de loi qui serait pleinement constitutionnel. En effet, la question touche à des compétences partagées entre le fédéral et les provinces ou, pire encore, à des compétences exclusivement provinciales. Je me souviens du projet de loi visant la création d'un commissariat fédéral à la jeunesse, qui soulevait deux enjeux constitutionnels. Le premier concernait l'affectation de fonds publics. Le second constituait une ingérence directe dans les champs de compétence provinciale. Nous devons être très prudents à cet égard. Nous sommes également ici pour représenter nos provinces et nos territoires. C'est vraiment important.

Je crois aussi que nous devons nous pencher sur la question des mandats des comités, sujet sur lequel notre comité a déjà fait rapport au Sénat. Dans les faits, aujourd'hui encore, lorsqu'un projet de loi d'intérêt public ou privé est étudié, il existe parfois un décalage entre son objet et le mandat du comité auquel il est renvoyé. Notre comité devrait trouver un moyen de poursuivre sa réflexion sur les mandats des comités, peut-être en se concentrant sur certains d'entre eux qui, manifestement, n'ont pas une charge de travail suffisante, comme le Comité des langues officielles, ou dont le mandat est excessivement vaste, comme le Comité des affaires sociales. Enfin, voici mon dernier point : si nous adoptons ce processus, ou un processus semblable, pour les projets de loi d'intérêt public du Sénat, ne serait-il pas utile de réfléchir également à la situation des projets de loi d'initiative parlementaire afin de déterminer s'il y aurait lieu, là aussi, de moderniser nos règles et nos pratiques?

**Senator Yussuff:** One of the points raised in this discussion is the volume of private members' bills in the Senate. The House has raised the issue of how much we're sending over there. I know we haven't talked about it because there was no way of taking away members' rights. It introduces however many bills they want to introduce in a session. It's their business. But what I like about the House side — and this is just my bias — there is some degree of assurance that you at least have one bill within the mandate of Parliament before that process comes to an end.

I think what it does is say we have the same ability to figure this out. Of course, we know the records can speak to how many private members' bills will get through the system and the other side because they have limitations in the House debate as to how many private members' bills will be debated in the House at any given time. We don't have that rule here. I understand there is a bit of history, but we haven't dealt with that issue because, no matter how efficient we may become, there is still this issue of volume. Members sometimes produce three, four or five bills on the Order Paper that they have going at the same time. We don't have any ability to deal with that.

Something I wanted to come back to is an issue that Senator Batters and others have talked about: the constitutionality of private members' bills. The government has not been consistent in providing Charter statements on how government bills are introduced in the Senate. People will ask about it, and we make the argument, but I also think at the committee level, if you want to be a stickler, you can keep pushing this issue with the witness and the sponsor of the bill and try to understand the issue a bit more. Some bills are very complex in what they're asking us to consider. We've been told the House has never rejected a bill based on constitutionality.

So this is a bit of a balancing here. My only worry is that we spend a lot of time on the bill; we may even pass it here and then it goes to the other place. For all kinds of reasons — the government has a lot of resources — they can say, "This bill, if adopted, will create a myriad of problems, and you shouldn't go in that direction." We don't have that ability in this chamber.

**Le sénateur Yussuff :** L'un des points soulevés dans cette discussion concerne le volume de projets de loi d'initiative parlementaire présentés au Sénat. La Chambre des communes s'est, elle aussi, interrogée sur le nombre de projets de loi que nous lui transmettons. Je sais que nous n'en avons pas vraiment parlé puisqu'il est hors de question de restreindre les droits des parlementaires. Ils peuvent présenter autant de projets de loi qu'ils le souhaitent au cours d'une session. C'est leur affaire. Cela dit, ce que j'aime dans la façon de faire de la Chambre des communes — et il s'agit peut-être d'un parti pris de ma part —, c'est qu'il existe une certaine garantie que l'on pourra au moins faire avancer un projet de loi relevant du mandat du Parlement avant la fin du processus.

À mon avis, cela montre que nous pouvons, nous aussi, trouver une solution à cet égard. Bien entendu, les données nous permettent de savoir combien de projets de loi d'initiative parlementaire parviennent à franchir toutes les étapes du processus à l'autre endroit, notamment parce que la Chambre des communes limite le nombre de projets de loi d'initiative parlementaire qui peuvent y être débattus simultanément. Nous n'avons pas de règle semblable ici. Je comprends qu'il existe un certain contexte historique, mais nous n'avons pas réglé cette question, car même si nous améliorons l'efficacité de notre processus, le volume continuera de poser problème. Certains parlementaires ont parfois trois, quatre ou cinq projets de loi inscrits au Feuilleton et en cours d'étude en même temps. Nous n'avons actuellement aucun mécanisme pour gérer cette situation.

Je voudrais revenir sur un point que la sénatrice Batters et d'autres ont soulevé : la constitutionnalité des projets de loi d'initiative parlementaire. Le gouvernement n'a pas toujours fait preuve de constance lorsqu'il s'agit de fournir des énoncés concernant la Charte pour les projets de loi du gouvernement présentés au Sénat. Des questions sont soulevées à ce sujet, et nous faisons valoir nos arguments, mais je crois aussi qu'à l'étape de l'étude en comité, si l'on tient à pousser l'analyse plus loin, il est toujours possible d'interroger davantage les témoins et le parrain du projet de loi afin de mieux comprendre les enjeux. Certains projets de loi nous amènent à examiner des questions très complexes. On nous a d'ailleurs dit que la Chambre des communes n'avait jamais rejeté un projet de loi uniquement pour des motifs liés à la constitutionnalité.

Il faut donc trouver un certain équilibre. Ma seule crainte, c'est que nous consacrions énormément de temps à l'étude d'un projet de loi; nous pourrions même l'adopter ici, puis le renvoyer à l'autre endroit. Or, pour toutes sortes de raisons, le gouvernement pourrait — grâce aux ressources considérables dont il dispose — conclure que l'adoption du projet de loi créerait de multiples problèmes et qu'il ne faudrait pas aller dans cette direction. Nous n'avons pas cette même capacité au Sénat.

I worry about that, and I see that in some of our own committee work right now that is troubling, in my view. In fairness to the sponsor, but also in fairness to the issue they are trying to raise, could there have been a better system? I can't know what that would be until we can figure this out because we are two chambers making different rules as to how we apply here.

**Senator Batters:** In much of this, it really comes back to the fact that we're a chamber of Parliament. We shouldn't have some independent office, which, frankly, would just provide certain lawyers' opinions about whether a bill is a valid piece of legislation. It's not infallible. Parliament is the best place for those kinds of discussions — debate, pros and cons, sponsors and critics.

I know when I take on a bill as a critic, I view it as my responsibility to see if there are problems with it. If there are, I should be bringing those problems out or trying to improve it if that's the best way to do it.

That's what should happen here because with these kinds of topics — the feasibility of the bill or debates about jurisdiction and charter — there is not one answer. That's why we have court cases that go all the way to the Supreme Court of Canada on all these topics. They are all best made the subject of debate, and Parliament is the place where they should be debated.

**The Chair:** That's the extent of my list. Can I make a proposal? This has been a rich discussion. Our analysts have been taking notes.

What I would propose is that we ask our analysts to update the What We Heard paper — because we have heard from some witnesses since then — and that we ask them to use the outline of the conversation today on subject matter, pose the dilemmas that we have raised and in a sense ask questions that can help us reach or not reach a consensus in our next discussion. If we do this, we can probably narrow down where the consensus of the committee is on a number of subjects and then have a broader discussion of what the system looks like if we have consensus on these individual pieces.

That will at least advance the conversation and hopefully achieve a degree of consensus that we need before we move forward with a potential report to the Senate.

If that is agreeable, I will take that as an opportunity for the analysts to come forward with a paper that we could discuss at the earliest during our October 27 meeting but more likely during the meeting after that. That gives them time for this work

Cela m'inquiète, et je constate que certains de nos comités font actuellement face à ce genre de situation dans le cadre de leurs travaux, ce que je trouve préoccupant. Par souci d'équité envers le parrain du projet de loi, mais aussi envers l'enjeu qu'il tente de mettre en lumière, n'y aurait-il pas moyen d'adopter un meilleur système? Je ne saurais dire lequel tant que nous n'aurons pas tiré cette question au clair puisque les deux chambres appliquent des règles différentes.

**La sénatrice Batters :** Tout cela revient en grande partie au fait que nous sommes une chambre du Parlement. Nous ne devrions pas nous en remettre à un bureau indépendant qui, au fond, ne ferait que fournir des avis juridiques sur la validité d'un projet de loi. Ces avis ne sont pas infaillibles. Le Parlement est l'endroit tout indiqué pour ce genre de discussions : il s'agit de débattre des projets de loi, d'en peser le pour et le contre et d'entendre les arguments des parrains et des porte-parole.

Lorsque j'interviens à titre de porte-parole d'un projet de loi, j'estime qu'il m'incombe de repérer les problèmes éventuels. Le cas échéant, je dois les signaler ou tenter d'améliorer le texte législatif, si c'est la meilleure façon de procéder.

C'est ainsi que les choses devraient se passer ici, car lorsqu'il s'agit de sujets de débat comme la faisabilité d'un projet de loi, les champs de compétence ou la conformité à la Charte, il n'existe pas de réponse unique. C'est d'ailleurs pourquoi certaines de ces questions aboutissent devant la Cour suprême du Canada. Tous ces enjeux gagnent à être débattus, et le Parlement est précisément l'endroit où ces débats doivent avoir lieu.

**Le président :** Il n'y a personne d'autre sur la liste des intervenants. Puis-je faire une proposition? Nous avons eu droit à une discussion enrichissante. Nos analystes ont pris des notes.

Je propose que nous demandions à nos analystes de mettre à jour le résumé des témoignages — car nous avons entendu d'autres témoins depuis la dernière version — et de s'appuyer sur les grandes lignes de la discussion d'aujourd'hui pour faire ressortir les dilemmes que nous avons évoqués et formuler des questions qui pourraient nous aider à dégager, ou non, un consensus lors de notre prochaine discussion. Si nous procédons ainsi, nous pourrons probablement mieux cerner les sujets sur lesquels le comité s'entend et, par la suite, tenir une discussion plus large sur la forme que devrait prendre le système, à condition de parvenir à un consensus sur ces différents éléments.

Cela nous permettra à tout le moins de faire avancer la réflexion et, espérons-le, d'atteindre le degré de consensus nécessaire avant de présenter éventuellement un rapport au Sénat.

Si cela vous convient, je demanderai donc aux analystes de préparer un document que nous pourrons examiner au plus tôt lors de notre réunion du 27 octobre ou, plus vraisemblablement, à la réunion suivante. Nos analystes disposeraient ainsi du temps

to be done. I think that that is a necessary winding forward of the conversation.

Is it agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** That leaves us some time for a bit of a discussion on future business, recognizing that, as we agreed earlier, the question of privilege will be the focus of our next two meetings, at least. We have a lot of work on this left to do. I'm hopeful that we can, in a sense, have a report ready — if there is consensus that we should have a report to the chamber — before we rise at Christmas.

So what amount of time we have for other business will depend on how that work progresses, but it's not too early to at least have a bit of a discussion of what pieces of work we might wish to begin to think about as a possible future agenda.

**Senator Ringuette:** Colleagues, I would like to relate an event that I witnessed last week and that I somewhat went to the source of. It is somewhat related to the question of privilege that will be before us on October 27. That is the issue of committee reports.

When I read an order of reference for a committee study, it always says — and rightly so — that the committee will report to the Senate via tabling with the clerk if the Senate is not sitting at that time. Because committees work for the Senate — all senators — the priority lies there.

However, it was suggested that embargoes are accepted and acceptable. Going back to a subcommittee of the Internal Economy Committee on communication in 2016, two senators made only two recommendations, and only one went to the Senate Chamber. That recommendation regarded the ability of committees to table reports to the clerk, even if the Senate was not sitting.

The other issue was that — and it was only discussed with chairs of committees at that time — in an in camera meeting, if a committee unanimously voted to embargo a study, that it was okay, indirectly bypassing the responsibility and duty toward the Senate and all other colleagues.

This is the first time that it came to where I was at a committee. It seems that it has happened in a few other committees. Thankfully, it seems that there was no leak reported from these embargoes.

I will also refer to this committee that, in 2015, which was the last time that we had a question of privilege in regard to a committee report, there was a leak to the press about the Auditor

nécessaire pour effectuer ce travail. Je crois qu'il s'agit d'une étape nécessaire pour faire progresser nos discussions.

Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Il nous reste un peu de temps pour discuter des travaux futurs. Comme nous en avons convenu plus tôt, nous consacrerons au moins nos deux prochaines réunions à la question de privilège. Il nous reste beaucoup de travail à faire à cet égard. J'espère que nous serons en mesure de présenter un rapport au Sénat avant l'ajournement de Noël, si tel est le consensus.

Par conséquent, le temps que nous pourrons consacrer à d'autres travaux dépendra de l'avancement de ce dossier. Cela dit, il n'est pas trop tôt pour au moins discuter brièvement des travaux que nous pourrions envisager à l'avenir.

**La sénatrice Ringuette :** Chers collègues, j'aimerais vous faire part d'une situation dont j'ai été témoin la semaine dernière et dont j'ai cherché à retracer l'origine. C'est lié, dans une certaine mesure, à la question de privilège dont nous serons saisis le 27 octobre. Il s'agit de la question des rapports de comités.

Lorsque je lis un ordre de renvoi pour une étude de comité, il y est toujours précisé — et à juste titre — que le comité fera rapport au Sénat et que, si le Sénat ne siège pas à ce moment-là, le rapport sera déposé auprès du greffier. Puisque les comités travaillent pour le Sénat — c'est-à-dire l'ensemble des sénateurs —, c'est là que doit résider la priorité.

Toutefois, on a laissé entendre que les embargos étaient acceptés et acceptables. En 2016, dans le cadre des travaux d'un sous-comité chargé des communications du Comité de la régie interne, deux sénateurs n'avaient formulé que deux recommandations, dont une seule a été présentée au Sénat. Cette recommandation portait justement sur la possibilité pour les comités de déposer des rapports auprès du greffier, même si le Sénat ne siégeait pas.

L'autre question, qui n'avait été discutée qu'avec les présidents de comité à l'époque, était la suivante : lorsqu'un comité décide à l'unanimité, dans le cadre d'une séance à huis clos, de placer une étude sous embargo, cette pratique est jugée acceptable, même si cela revient à contourner indirectement la responsabilité et le devoir envers le Sénat et les autres sénateurs.

C'est la première fois qu'une telle situation se présente dans un comité auquel je siège. À ce qu'il paraît, cela s'est également produit dans quelques autres comités. Heureusement, aucune fuite liée à ces embargos ne semble avoir été signalée.

Je tiens également à rappeler aux membres du comité qu'en 2015, lors de la dernière fois où une question de privilège a été soulevée au sujet d'un rapport du comité, il y a eu une fuite dans

General's report. The question of privilege was raised in the Senate, and it was referred to this committee.

I'm making a big circle here. Not soon afterward, we had prorogation and an election, so the committee could only pick up that question of privilege six months afterward. It took the committee nine meetings to not even report to the Senate.

First, I hope that when we hear from the witnesses and perform the proper diligence on the question of privilege from Senator Wallin that we report shortly to the Senate.

Second, this issue of embargo seems to be spreading. There is even a question of giving reports on an embargo basis to YouTubers. I have grave concerns.

I hope that the committee, when we look into the question of privilege, also bears in mind that there's also a larger issue in front of us, and we need to look at all these "embargoes" of Senate reports.

**The Chair:** By "embargo," do you mean sharing a committee report with journalists, other commentators or social media before it is tabled in the Senate?

**Senator Ringuette:** Yes, that is what is happening.

From my perspective, it is a breach of privilege regarding all senators. However, if it is the will of all senators to allow that, then it should be in the Rules, and it should be clear for everyone. That's where I stand on this.

**The Chair:** Are there any reactions? We can certainly come back to that at some point.

**Senator Yussuff:** It would be good to know what the rules are because I understand why a committee does this. Obviously, it's to promote their study and to get ahead of the media when the study is finally released, but Senator Ringuette is making a legitimate argument that in doing so, we're undermining the rule, supposedly, that we are not supposed to do that in the first place.

There are the two sides of the discussion, but it would be good to know what the rules are.

**The Chair:** We can certainly ask our analysts to report a survey of this issue. Senator Ringuette, they may want to come to you for verification of what you've described.

la presse concernant le rapport de la vérificatrice générale. La question de privilège a été soulevée au Sénat, puis renvoyée au comité.

Je tiens tout d'abord à rappeler la chronologie des événements. Peu de temps après, nous avons eu une prorogation du Parlement et le déclenchement d'élections, si bien que le comité n'a eu l'occasion de se pencher sur cette question de privilège que six mois plus tard. Il a fallu neuf séances du comité, et pourtant, aucun rapport n'a été présenté au Sénat.

D'abord, j'espère que, après avoir entendu les témoins et mené l'examen approfondi qui s'impose concernant la question de privilège soulevée par la sénatrice Wallin, nous ferons rapidement rapport au Sénat.

Ensuite, cette question des « embargos » semble prendre de l'ampleur. On en est même à se demander si certains youtubeurs reçoivent certains renseignements privilégiés. Cette situation m'inquiète profondément.

J'espère que les membres du comité, lorsqu'ils se pencheront sur la question de privilège, sauront également garder à l'esprit qu'un enjeu plus large se pose à nous, et que nous devons examiner tous ces « embargos » sur les rapports du Sénat.

**Le président :** Madame Ringuette, par le terme « embargo », entendez-vous le fait de communiquer un rapport du comité à des journalistes, à d'autres commentateurs, voire même sur les réseaux sociaux, et ce, avant que ce rapport ne soit présenté au Sénat?

**La sénatrice Ringuette :** Oui, c'est bien ce qui s'est produit à plusieurs reprises.

À mon sens, il s'agit d'une atteinte aux privilèges de l'ensemble des sénateurs. Cependant, si tous les sénateurs souhaitent autoriser une telle pratique, alors cela devrait figurer dans le Règlement et être clair pour tout le monde. Voilà ma position sur la question.

**Le président :** Y a-t-il des réactions? Nous pourrons certainement revenir à cet enjeu plus tard au cours de la séance.

**Le sénateur Yussuff :** Il serait bon de connaître les règles en vigueur, car je comprends pourquoi un comité agit parfois de la sorte. De toute évidence, c'est pour promouvoir son étude et prendre les devants sur les médias lorsque celle-ci sera enfin publiée, mais la sénatrice Ringuette fait valoir à juste titre qu'en agissant ainsi, nous portons atteinte au Règlement.

Je vois au moins deux côtés de la médaille dans ce débat, mais il serait bon de savoir quelles sont les règles, précisément.

**Le président :** Nous pouvons bien entendu demander à nos analystes de réaliser une étude sur cette question. Sénatrice Ringuette, il se peut que nos analystes souhaitent vous contacter

**Senator K. Wells:** If we are talking about future planning, I'm not sure if the Rules Committee is the right forum or not, but the ongoing conversation about the number of committees, the names of committees and sort of the themes of the different committees has certainly come up many times. I know in the past there has been some work done on that, so perhaps we can revisit that work, and it may provide a future opportunity for this committee.

**The Chair:** Yes, it is the mandate of this committee. There is work, and I took Senator Saint-Germain's intervention as urging us to do that and put it back on our agenda.

**Senator K. Wells:** I support that.

**Senator Batters:** I want to note that I had a quick peek — when Senator Ringuette indicated that the previous Auditor General privilege question wasn't reported to the Senate, I was just looking back to see, and there was a report of the Rules Committee, dated Thursday, April 13, 2017, which was about that very topic.

I'm assuming it was reported to the Senate because there wasn't a prorogation or dissolution for more than two years after that, I believe, when the election in 2019 happened.

**The Chair:** That will be useful information for the paper that the analysts will undertake. I sense agreement that we should at least look at that issue.

From the discussion, I see us reverting to our earlier work on committee mandates and roles and, subject to the paper that we are requesting further to Senator Ringuette's intervention, that could lead to a further item for our work. Is that agreed?

With that, are there any other items to come before the committee today?

Hearing none, we will resume, then, on October 20, hearing from Senator Wallin, followed by the two co-chairs of the former special select committee.

Our analyst has an intervention.

**Mr. Delisle:** Just briefly, to answer Senator Batters, to a certain extent, I did some verification. As I mentioned, for the reinstatement of Senate public bills, it's not in the Rules. There haven't been instances, from our research.

pour vérifier plus en détail les éléments que vous venez d'exposer.

**Le sénateur K. Wells :** Si l'on parle de planification future, je ne suis pas certain que notre comité soit la bonne instance pour régler cette question. La discussion en cours concerne le nombre de comités, leurs noms et les thèmes abordés par chacun d'entre eux. Je suis conscient que des travaux ont déjà été menés à ce sujet par le passé; nous pourrions donc les consulter afin de dégager de nouvelles solutions.

**Le président :** Oui, cela relève bel et bien du mandat du comité. Il y a du travail à faire, et j'ai interprété l'intervention de la sénatrice Saint-Germain comme une invitation à remettre ce point à l'ordre du jour.

**Le sénateur K. Wells :** Oui, je supporte cette initiative.

**La sénatrice Batters :** Je tiens à préciser que j'ai jeté un coup d'œil rapide : lorsque la sénatrice Ringuette a indiqué que la précédente question de privilège concernant la vérificatrice générale n'avait pas été communiquée au Sénat, j'ai vérifié, et j'ai trouvé un rapport du comité, daté du jeudi 13 avril 2017, qui portait précisément sur ce sujet.

Je suppose que cela a été signalé au Sénat, car il n'y a pas eu de prorogation ni de dissolution pendant plus de deux ans après cela jusqu'aux élections de 2019.

**Le président :** Ce type de renseignements seront utiles pour le rapport que les analystes s'apprêtent à rédiger. J'ai l'impression que tout le monde s'accorde à dire que nous devrions au moins nous pencher sur cette question.

Au vu de cette discussion, je pense que nous allons revenir sur nos travaux antérieurs concernant les mandats et les rôles des comités et, sous réserve du document que nous demandons à la suite de l'intervention de la sénatrice Ringuette, cela pourrait déboucher sur un nouveau point à l'ordre du jour. Êtes-vous tous d'accord?

Sur ce, y a-t-il d'autres points à examiner ensemble pour la séance d'aujourd'hui?

En l'absence de remarques, nous reprendrons donc nos travaux le 20 octobre en entendant la sénatrice Wallin, puis les deux coprésidents de l'ancien comité spécial.

Avant de lever la séance, notre analyste souhaite prendre la parole.

**M. Delisle :** Juste un mot, pour répondre à la sénatrice Batters : dans une certaine mesure, j'ai procédé à quelques vérifications. Comme je l'ai mentionné, l'action de réintroduire des projets de loi d'intérêt public du Sénat n'est pas prévue par le Règlement. D'après nos recherches, il n'y a jamais eu de cas de ce genre.

In 2009, during the Fortieth Parliament, there was a second report of the Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament that proposed to amend the Rules to that effect, and the process in place would have been the following one: that during the first 21 sitting days of a new session in the same Parliament, a senator could be able to, once they table a bill, have this bill received and considered as it was during the preceding session.

However, that report has not been adopted.

**The Chair:** The paper that you're preparing for us can do that history.

**Senator Ringuette:** This brings up an earlier question. We have tabled a few reports in the past year, and I believe they are still on the Order Paper.

**The Chair:** At least one is still on the Order Paper.

**Senator Ringuette:** Yes.

**The Chair:** There is at least one still on the Order Paper.

Okay. Thank you very much, and the next meeting is two weeks hence. Happy Thanksgiving, and Senator Saint-Germain, thank you very much.

(The committee adjourned.)

En 2009, au cours de la quarantième législature, un deuxième rapport du comité proposait de modifier le Règlement en ce sens, et la procédure prévue aurait été la suivante : au cours des 21 premiers jours de séance d'une nouvelle session de la même législature, un sénateur aurait pu, dès le dépôt d'un projet de loi, faire en sorte que celui-ci soit reçu et évalué comme il l'avait été lors de la législature précédente.

Néanmoins, ce rapport n'a pas encore été adopté.

**Le président :** Et qu'en est-il du rapport que vous êtes en train de rédiger?

**La sénatrice Ringuette :** Cela nous ramène à une question posée précédemment. Nous avons déposé plusieurs rapports au cours de l'année écoulée, et je crois qu'ils figurent toujours au Feuilleton.

**Le président :** De ce que je sais, il reste au moins un rapport inscrit au Feuilleton.

**La sénatrice Ringuette :** Oui, en effet.

**Le président :** Je le confirme : il reste au moins un rapport inscrit au Feuilleton.

Très bien, merci beaucoup. La prochaine séance aura lieu dans deux semaines. Joyeuse Action de grâce, et merci beaucoup, madame la sénatrice Saint-Germain.

(La séance est levée.)